

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTEAU, EERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

La Commune de ST GEORGES DE DIDONNE a fait connaître son  
souhait d'utiliser les services de la SEMIPAR pour assurer la  
réalisation et l'exploitation du port en projet et à cet effet  
sollicite l'acquisition de 2 % des actions de la Société.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 novembre  
1980,

#### DECIDE :

- de céder pour 6 000 F, 2 % des actions de la SEMIPAR à la  
Commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- d'inscrire cette recette au chapitre 909.90 article 267.0 du  
budget primitif 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre LIS



80157 / MCB  
Objet  
CESSIONS D' ACTIONS DE  
LA SEMIPAR  
S.B. de St Georges de  
Didonne

DATE DE CONVOCATION  
17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE  
17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pro 24

Contre

abstention



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent *QUATRE VINGT* , le *Vingt-deux Août* à 21 Heures  
le Conseil municipal de la Commune de *St GEORGES-de-DIDONNE*  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de *Monsieur Henri CHARRON*, Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

ACQUISITION D'ACTIONS  
DE LA SENIPAR

Date de convocation du Conseil municipal : 18 Août 1980

PRÉSENTS : MM. ANDRAUD, BAUDRIT, BOCQUIER, BONNEAUD, BLEURET,  
GONZALEZ, LHERMITE, Mlle LE COFF, Mme ROUSSEAU, MM. MARTEL, PAYROLA,  
PERICAUD, ROSSIGNON, RUIZ, TRESCOS.

Excusés & représentés : Mlle GUILLAUD par Mme ROUSSEAU.

ABSENTS : MM. CAILLOT, DANDELLOT, LAUNAY, ROGER, Mme DESIRE.

*Monsieur LHERMITE*

a été élu secrétaire.

*La Commune de St GEORGES-de-DIDONNE considère qu'il est de son intérêt de s'attacher le concours de la SENIPAR pour mener à bien la réalisation du Port de Plaisance et assurer son exploitation.*

*Il est proposé de participer au capital social de cette Société et, à cet effet, d'acheter 2 % de ses actions, actuellement détenues par la Ville de ROYAN, soit une dépense de 6.000 F.*

*Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

- *de participer au capital social de la SENIPAR en achetant 2 % des actions de la Société, soit une dépense de 6.000 F. auprès de la Ville de ROYAN,*
- *d'inscrire cette participation sur le chapitre 26 - article 267 du budget supplémentaire 1980,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et prendre toutes dispositions pour mener à bien cette acquisition.*

*Pour extrait conforme,*

*au registre sont les signatures,*

*A St GEORGES-de-DIDONNE, le 9 Décembre 1980*

*Le Maire,*

